

D.A.G. - Arrêté n° 2026 – 010

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
à Monsieur Jean AUTIER, Directeur Insertion Logement au sein du
Pôle Cohésion Sociale**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code Général de la fonction publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.3221-3,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code de la Famille et de l'Aide Sociale,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de travaux, approuvé par l'Arrêté du 30 mars 2021,

VU le Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de travaux, approuvé par l'arrêté du 3 mars 2014 modifiant l'arrêté du 8 septembre 2009, en vigueur jusqu'au 1^{er} octobre 2021,

VU le guide interne des procédures en matière de marchés publics,

VU l'organigramme des services du Département adopté par l'Assemblée Départementale lors de sa séance du 27 juin 2003 modifié,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant élection de Madame **Valérie SIMONET**, à la présidence de ladite assemblée,

VU les délibérations N° CD2021-07/1/2 du Conseil Départemental du 1er Juillet 2021 portant composition et élection des membres de la Commission Permanente et N° CD2021-07/1/3 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant élection des vice-président(e)s,

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégations à la Commission Permanente,

VU la délibération n° CD2021-07/1/8 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation à la Présidente en matière d'emprunts,

VU la délibération n° CD2021-07/1/9 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil Départemental à la Présidente (hors emprunts),

VU la délibération n° CD2021-07/1/5 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et du Jury de Concours,

VU la délibération n° CD2021-07/1/6 du Conseil Départemental élection des membres de la commission de dépouillement des offres de délégation de service public (CDSP),

VU la délibération n° CD2021-07/1/10 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 relative à la représentation du Département,

VU le Contrat N°CT 2025-2454 établi le 22 octobre 2025 recrutant Monsieur **Jean AUTIER** pour assurer les fonctions de Directeur de l'Insertion et du Logement, au sein du Pôle Cohésion Sociale,

VU le Contrat n° CT 2024-2591 établi le 20 juin 2024 et son Avenant n° AV CT 2024-3454 du 18 novembre 2024, recrutant Madame **Céline CAVERT** afin d'assurer les fonctions de « Chargée de projet/Insertion professionnelle/Animation CISP CIP TI », au sein de la Direction Insertion Logement du Pôle Cohésion Sociale,

VU la décision de la Présidente du Conseil Départemental en date du 25 avril 2023 affectant Madame **Pauline DOS SANTOS** dans les fonctions de Chargée de projet Fonds Social Européen (FSE), au sein de la Direction Insertion Logement du Pôle Cohésion Sociale,

VU la décision de la Présidente du Conseil Départemental en date du 3 juillet 2023 affectant Madame **Julie Costa** dans les fonctions de référent territorial RSA au sein de la Direction Insertion Logement,

VU la décision de la Présidente du Conseil Départemental en date du 15 décembre 2025 Madame **Céline DEMAY**, dans les fonctions de référent territorial RSA au sein de la Direction Insertion Logement,

VU le Contrat n° CT 2025-2801 établi le 08 décembre 2025 recrutant Madame **Angéline BERTUCCELLI** dans les fonctions de référent territorial RSA au sein de la Direction Insertion Logement,

VU la décision de la Présidente du Conseil Départemental en date du 3 juillet 2023 affectant Madame **Emmanuella FLECHER** dans les fonctions de référent territorial RSA au sein de la Direction Insertion Logement – UTAS Aubusson,

VU la décision de la Présidente du Conseil Départemental en date du 3 juillet 2023 affectant Madame **Sophie GUERET** dans les fonctions de référent territorial RSA au sein de la Direction Insertion Logement – UTAS La Souterraine,

VU le Contrat n° CT 2024-3547 établi le 6 décembre 2024 recrutant Madame **Erika DUMAS** afin d'assurer les fonctions de « Référent territorial RSA » au sein de la Direction Insertion Logement du Pôle Cohésion Sociale,

CONSIDERANT la vacance du poste de Directeur Général Adjoint du Pôle Cohésion Sociale ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Délégation est donnée à Monsieur **Jean AUTIER**, Directeur « Insertion – Logement », à l'effet de signer dans le cadre des attributions de cette direction, les actes suivants :

1) En matière d'administration générale les actes, décisions et correspondances suivants:

- Les correspondances purement administratives (simples informations ou transmissions de document) ne valent pas décision.

Sont exclus de la présente délégation, toutes les correspondances des élus, Ministres, Préfets.

- Les bordereaux de transmission,
- Les copies conformes et ampliements des décisions de toute nature,
- Les congés annuels, les congés de récupération (35 h), les autorisations d'absence des personnels placés sous son autorité,
- Validation des ordres de missions permanents et ponctuels,
- Validation des notes de frais,
- La conduite de l'entretien professionnel (convocation et compte rendu) des personnels placés sous son autorité directe,
- Les décisions et notifications de remise ou réduction de créance prises au titre du FSL,

2) En matières d'insertion social, professionnel et Emploi, les documents suivants :

- Les contrats uniques d'insertion (C.I.E. ou C.A.E.) et les documents relevant de leur mise en œuvre,
- Les annexes financières numériques des ateliers et chantiers d'insertion,
- Les documents de demandes de subventions,
- Les réceptions et demandes de pièces complémentaires,
- Les notifications d'attributions de subventions suite à la validation en commission permanente ou assemblée départementale,
- Les demandes de bilans et validation de l'effectivité de l'action,

3) En matière de revenu de solidarité active, les documents suivants :

- Les documents relevant de la mise en œuvre du R.S.A.,
- L'ouverture des droits au R.S.A.,
- La suspension, la suppression et la radiation des droits au R.S.A.,
- Les décisions et notifications de remise ou réduction de créance prises au titre du R.S.A.
- Les décisions d'orientation et de réorientation en matière de RSA,
- Les contrats d'engagements relevant d'un accompagnement Départemental ou Mission locale hors France travail dans le cadre du RSA,
- Les désignations du référent et du correspondant en matière de RSA,
- Les accusés de réception des avis d'audience à victime en matière de fraude au RSA,
- Les dépôts de plainte et constitutions de partie civile en matière de fraude au RSA, pour le compte du Département et/ou conjointement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Creuse,
- La saisine de l'autorité judiciaire dans le cadre de soupçons de fraude aux conditions d'attribution des prestations sociales, notamment du RSA, relevant de la Direction,

4) En matières de Habitat et de Logement, les documents suivants :

- Les documents et pièces (transmission d'informations, demandes de subvention, demandes de paiement) à destination des différents financeurs (ANAH, Collectivités territoriales, autres organismes d'intérêt général, associations, fondations, organismes bancaires) relatifs aux projets d'amélioration de l'habitat.

Sont exclus de la présente délégation, toutes les correspondances destinées aux élus, Ministres, Préfets.

En matière de FSE+ :

- Les notifications de décisions du Comité de programmation FSE+
- Les notifications de conclusions provisoires et définitives de contrôle de service fait.

5) En matière d'Emploi, les documents suivants :

- Les conventions opérationnelles partenariales concernant
- Les correspondances avec les employeurs concernant le suivi des contrats et le repérage des besoins de main d'œuvre.

6) En matière de gestion comptable et financière, les documents suivants :

- Toute pièce administrative portant engagement de crédit de valeur unitaire inférieure à **15 000€ HT**,
- Les mentions de service fait à apposer sur les pièces comptables papiers et dématérialisées via Iparapheur,
- Les ordres de services,
- Les pièces relatives à l'engagement et aux états de paiements, à la liquidation des dépenses, y compris du FSE,
- Les pièces relatives à l'encaissement des recettes,
- Les décisions et notifications financières individuelles relevant de l'aide sociale, de l'insertion et des prestations extra légales prévues au Règlement Départemental d'aide sociale.

7) En matière de marchés publics, les documents suivants:

- Tout document relatif à la passation, l'attribution, la notification, l'exécution et au suivi des marchés sans formalités préalables et/ou à procédures adaptées dans la limite d'un montant de **15 000€ HT**, après respect des procédures de consultation
Sont exclus les documents suivants :
 - Décisions relatives à la poursuite des travaux au-delà de la masse initiale du marché
 - Ordres éventuels de réquisition du comptable départemental.
- Dans le cadre de l'exécution des marchés à bons de commande (passés selon une procédure formalisée ou adaptée), les bons de commande pour un montant unitaire au plus égal à **15 000€ HT**.

8) En matière pénale, la présente délégation habilite Monsieur **Jean AUTIER**, Directeur, à déposer plainte en lieu et place de la Présidente du Conseil Départemental pour toutes atteintes aux personnes placées sous son autorité et aux biens mis à la disposition de sa Direction.

Article 2 :

En cas **d'absence ou d'empêchement** de Monsieur **Jean AUTIER**, Directeur de la Direction de l'Insertion et du Logement, la délégation de signature qui lui est accordée à l'article 1^{er} concernant l'ensemble des contrats d'engagements RSA élaborés par les secrétaires RSA ou PTI, sera exercée pour l'ensemble du département par Madame **Julie COSTA**, Madame Angéline BERTUCCELLI, Madame Céline DEMAY, Madame **Emmanuelle FLECHER**, Madame **Sophie GUERET**, et Madame **Erika DUMAS**, référents territoriaux RSA.

Article 3 :

En cas **d'absence ou d'empêchement** de Monsieur **Jean AUTIER**, Directeur de la Direction de l'Insertion et du Logement, la délégation de signature qui lui est accordée à l'article 1^{er}, les dépôts de plainte et constitutions de partie civile en matière de RSA pour le compte du Département, sera exercée dans l'ordre suivant par :

- Madame **Céline CAVERT**, Chargée de projet/Insertion Professionnelle/Animation « CISP CIP TI »,
- Madame **Pauline DOS SANTOS**, Chargée de projet Fonds Social Européen (FSE+).

Article 4 :

Le Directeur Général des services, et les agents concernés par les articles 1 à 3, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication dématérialisée sur le site internet de la collectivité.

Article 5:

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le



ID : 023-222309627-20260130-26_DAG_3-AR

L'arrêté n°2025-122 en date du 18 juillet 2025 portant délégation de signature de **Philippe METGE**, Directeur Général Adjoint des Services du Département en charge du Pôle Cohésion Sociale, est abrogé.

Fait à GUERET, le 30 janvier 2026

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Signé : Valérie SIMONET